

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an... 30 fr.  
 Six mois... 16  
 Trois mois... 8

**Poste :**  
 au... 35 fr.  
 six mois... 18  
 trois mois... 10

### On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
 Chez DONGREL et DULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
 Réclames... 30  
 Faits divers... 75

### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 3.

SAUMUR, 5 Juin 1876.

## Chronique générale.

La Chambre des députés a décidé, par 365 voix contre 133, qu'elle passerait à la discussion de l'article unique du projet de loi présenté par M. le ministre de l'instruction publique, au nom du gouvernement, et défendu par tous les groupes de gauche dont M. Spuller a été le principal organe, comme rapporteur de la commission.

Ce résultat était prévu. Des amendements ont été déposés ; ils seront discutés et, sans doute, repoussés ; mais du moins la lutte aura été soutenue sans défaillance, et c'est avec fierté que nous voyons les catholiques résolus à ne point déposer les armes devant un ennemi sûr de la victoire.

Il serait bon que cet exemple fût suivi partout et en toutes circonstances.

Voici quelques détails sur le scrutin qui a terminé la discussion générale du projet de loi contre les universités catholiques :

Les députés bonapartistes, sauf sept ou huit qui se sont abstenus, soit pour cause d'absence, soit de parti pris, et sept qui se sont prononcés avec la gauche pour la clôture, ont voté avec les royalistes.

Pris en lui-même, ce vote ne dit pas que l'on soit pour ou contre le projet de loi, mais les conditions dans lesquelles il a été émis lui donnent cependant cette signification.

Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte a voté avec les ennemis de la liberté comme un simple Guyot-Montpayroux. Il n'est pas désagréable de voir ces deux citoyens marcher ensemble contre nous.

Parmi les quelques républicains qui avaient promis de défendre la liberté de l'en-

seignement supérieur, M. de Gasté et M. Alicot ont loyalement voté avec la minorité ; MM. Bastid et Léon Pagès se sont abstenus. Les autres, notamment MM. Arthur Picard et Lasserre ont, en bons républicains, voté la clôture. Nous verrons quel sera leur vote définitif et nous rappellerons alors leurs engagements.

Les pouvoirs du prince Jérôme-Napoléon ont été validés par la Chambre des députés, et à l'unanimité moins une voix, celle de M. Paul de Cassagnac, qui a voulu protester par son vote.

Les naïfs témoins de ce petit épisode parlementaire s'étonnaient de la facilité avec laquelle les républicains de toutes catégories acceptaient cette élection princière sans y opposer la déchéance qui frappe les Bonaparte. C'est mal connaître la démocratie, qui a toujours eu et aura toujours les plus grandes tendresses pour tous les césarismes, sans en excepter celui des Napoléon.

Voilà donc le prince Jérôme fait député ; on annonce qu'il va aussi se faire journaliste. Le *Moniteur universel* parle de la prochaine création d'un journal que ferait paraître le prince Napoléon, avec le concours de M. Maurice Richard.

La direction de cette feuille serait confiée à M. Adelon.

Voici le texte de la proposition de loi signée par 147 députés de l'extrême gauche et de la gauche ayant pour but de mettre fin aux poursuites pour faits relatifs à l'insurrection de la Commune.

« Art 1<sup>er</sup>. — Toutes poursuites pour faits relatifs à l'insurrection de la Commune sont et demeurent interdites à partir de la promulgation de la présente loi.

« Art. 2. — La liste de toutes les condamnations prononcées par contumace pour crimes et délits commis à l'occasion de l'insurrection de la Commune sera publiée au *Journal officiel*, dans les trente jours de la

présente loi, par les soins du ministre de la justice. »

M. de Ciskey a déposé un nouveau projet de loi tendant à l'allocation de 260 millions pour la mise en état de nos forteresses et de notre matériel de guerre.

Les restes mortels de M. Moulin, notre consul à Salonique, assassiné le 6 mai dernier, sont arrivés dimanche soir à Paris.

Amené à la gare de Lyon, le cercueil en a été enlevé à onze heures, en présence de M. le commissaire de police du quartier, et conduit à l'église Saint-Germain-des-Prés.

Déposé dans une des chapelles de l'église, il y restera jusqu'à demain mercredi, jour fixé pour les funérailles.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le gouvernement français, bien qu'il n'ait aucune préoccupation au sujet de la paix, tient cependant à ce que sa flotte ne soit pas inférieure à celle des autres puissances. Toutes les mesures sont prises par le ministre de la marine pour que, dans le délai de trois semaines, notre escadre de la Méditerranée se compose de vingt-quatre navires cuirassés. »

M. l'abbé Cadoret a été entendu par les deux rapporteurs désignés de l'élection de Pontivy. *L'Événement* nous fait savoir que M. Cadoret a fourni les renseignements les plus étendus « sur la pression du clergé et de l'administration. » Après avoir donné ce détail, *L'Événement* ajoute : « M. l'abbé Cadoret est décidé à se représenter si, comme il est probable, l'élection de M. de Mun est invalidée. » Ceci est précieux à retenir, parce qu'ainsi se trouve expliquée l'ardeur fiévreuse que le chanoine de Saint-Denis met à poursuivre l'invalidation.

M. Dufaure et M. de Marcère ont été éga-

lement entendus par les commissaires, et c'est au *Rappel* que nous empruntons les renseignements suivants sur l'entrevue des ministres de la justice et de l'intérieur avec MM. Turquet et Guichard :

« Un certain nombre de questions ont été posées à M. Dufaure relativement au nombre des associations religieuses, à leur personnel, à leur état de fortune, ainsi qu'à la distinction entre celles qui sont autorisées et celles qui ne le sont pas, et aux motifs qui les font autoriser ou non.

« M. Dufaure ne considère pas que la question de l'élection de Mun puisse fournir l'occasion de discuter ces questions, et il aurait préféré qu'on en renvoyât l'examen au moment de la discussion du budget des cultes. Toutefois, il a accepté sur ce sujet une interpellation spéciale.

« Quant à M. de Marcère, questionné au sujet de l'organisation des cercles catholiques et de leur propagande, il aurait dit — à ce qu'on assure — qu'il avait prié le ministre de la justice de rechercher si la situation de ces cercles et celle des sociétés analogues ne sont pas contraires à la loi.

« M. Germain Casse a annoncé à M. Dufaure qu'il déposerait une demande d'interpellation sur « l'exécution des lois de l'Etat à l'égard des associations religieuses. »

« Cette interpellation vise particulièrement la secte des Jésuites. M. Germain Casse voulait traiter cette grave question dans la discussion de celle de l'enseignement supérieur à laquelle elle se relie ; mais, sur le conseil de ses amis politiques, il a renoncé à parler dans ce débat et a réservé ses observations pour le développement de son interpellation. »

Le « Jésuite » est passé de mode, et quelques efforts que fassent M. Casse et ses amis pour ressusciter cette querelle vieille de cinquante ans, nous estimons qu'ils n'en récolteront qu'un peu de bruit et beaucoup de ridicule.

On lit dans une correspondance de l'*Esperance du Peuple* :

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE FAMILLE RIDICULE.

(Suite.)

V.

Edmond revenait un jour d'une longue promenade entreprise, avec plusieurs baigneurs, le long de la mer ; tous étaient descendus de la calèche, et s'étaient dispersés sur la pente de la dune, cherchant des coquillages ou cueillant des fleurs marines. Berthe et son frère marchaient seuls à côté de la voiture, que Sorel conduisait lentement. Le jeune peintre, en levant les yeux, aperçut tout-à-coup la Chèrrière, dont le toit scintillait sous le soleil couchant.

— Pardieu ! dit-il en se tournant vers la jeune fille, nous devons une visite au capitaine. Voilà quinze jours que nous ne sommes allés voir ses couches ; il doit avoir fait au moins, depuis, trois récoltes de tomates.

— Nous aurons un grand orage, observa Berthe. — Peut-être, reprit Garin ; le capitaine m'a promis, la dernière fois, que sa fille nous expliquerait une recette pour fabriquer le fromage blanc.

— Mais c'est donc une personne accomplie ! son père m'a déjà dit, qu'elle savait tricoter et faire les confitures de petits fruits.

— A froid ; ajouta Garin en imitant la grosse voix du capitaine.

— Je ne parle pas de ses robes, qu'elle taille elle-même.

— Dis qu'elle les invente !... je n'en ai jamais vu de pareilles à personne.

— Je vous demande grâce pour ma famille, interrompit Sorel en souriant.

— Comment donc, reprit Berthe, mais votre cousine est fort bien ! une taille droite comme un jonc, une figure rose, et de grands yeux bleus qu'elle ne lève que sur son potage ; on ne peut pas être plus modeste. J'espère que M. Dubois la mariera à un procureur du roi.

— Et qu'il y aura des primeurs pour la noce.

— On chantera au dessert.

— Et le capitaine racontera le grand orage de 1806.

Ils éclatèrent de rire, et le jeune peintre fit tourner sa canne. Les chevaux, tourmentés par la chaleur, étaient déjà ombrageux et inquiets ; effrayés de ce mouvement, ils firent un écart. Edmond,

qui était sur le siège, voulut ramener à lui les rênes, mais trop brusquement ; ils reculèrent.

— Pardieu ! voilà des rosses qui veulent jouer les coursiers d'Hippolyte, s'écria Paul ; fouettez-les, Sorel. Les chevaux de louage sont contrariaints comme des avocats ; le seul moyen de les faire aller au pas est d'essayer de les mettre au galop.

Edmond suivit ce conseil ; mais l'attelage irrité se dressa en secouant la tête, tourna sur lui-même un instant, puis s'élança en avant. Sorel voulut le retenir ; les rênes se brisèrent dans ses mains.

Avertis par les cris de Berthe et de Garin, les baigneurs étaient accourus ; tout-à-coup les chevaux, qui avaient pris le mors aux dents, tournèrent brusquement de leur côté. A cette vue, tous se dispersèrent épouvantés, et la calèche fut emportée vers la pointe de la falaise ; le chemin était si étroit, que les roues effleuraient par instants le bord du précipice ; elle allait enfin atteindre le sommet du promontoire, lorsqu'un homme parut sur le versant opposé.

— Mon oncle ! cria Edmond en étendant les bras.

Le capitaine poussa un cri et se jeta à la tête des chevaux ; mais, ne pouvant résister à leur élan, il arriva, traîné par eux, jusqu'à l'extrémité de la dune. Il y eut un moment terrible pendant lequel il demeura suspendu aux rênes et penché sur l'abîme ; enfin les chevaux firent un mouvement en

arrière, la calèche recula, et l'une des roues, venant frapper le rocher, se brisa. Edmond, lancé au loin par le choc, demeura étendu à terre et privé de sentiment.

On le releva ; mais la tête avait porté, et le coup était si violent, qu'on le crut mort un instant. Lorsqu'il revint à lui, une fièvre accompagnée de délire le saisit, et il fut près d'un mois entre la vie et la mort. Enfin sa jeunesse et les soins l'emportèrent ; la fièvre s'apaisa, et la raison lui revint.

Au moment où il recouvra ainsi la conscience de lui-même, il se dressa avec effort sur son séant, cherchant à rappeler le souvenir encore confus de ce qui s'était passé. Le soleil venait de se lever, et répandait à travers les rideaux fermés une joyeuse lueur. Rose était assise dans un fauteuil aux pieds du lit, et dormait la tête renversée sur le dossier. Son visage parut à Edmond plus pâle, et ses yeux légèrement creusés par la fatigue. Il se rappela alors avoir vu vaguement, au milieu de son délire, une douce figure toujours penchée à son chevet.

Un mouvement qu'il fit réveilla la jeune fille en sursaut.

— Voulez-vous quelque chose, Edmond ? demanda-t-elle d'une voix caressante.

A peine sorti de son délire, et bercé par la musique de cette douce voix, le jeune homme ne répondit pas. Rose crut sans doute qu'il ne l'avait point entendue, car elle le regarda un instant avec une

Un de mes bons amis, négociant très-honorable et très-estimé, m'a fait le plaisir de m'adresser il y a quelques jours une proposition de loi en réponse au projet de M. Waddington. Originale et juste, l'idée, je l'espère, ne sera pas perdue; la voici telle que je l'ai reçue :

« Proposition à faire au sujet de la collation des grades par l'Etat, si l'amendement Waddington était adopté par la commission de la Chambre des députés :

» 1<sup>o</sup> Attendu qu'en attribuant à l'Etat, dans la personne de ses agents salariés, le droit exclusif de conférer les grades universitaires, l'Etat ne peut plus se livrer à aucun enseignement à moins d'être juge et partie dans sa propre cause.

» 2<sup>o</sup> Attendu que les frais occasionnés par l'instruction supérieure, doivent être payés par ceux à qui elle profite, sauf quelques exceptions qui, dans tous les cas, doivent incomber à la famille communale.

» 3<sup>o</sup> Attendu que dans son ensemble l'enseignement distribué par l'Etat coûte plus qu'il ne rapporte.

» 4<sup>o</sup> Attendu qu'en République surtout, l'Etat ne professe aucune doctrine, qu'il est absolument incompetent pour donner à l'enseignement une base au moins morale.

» 5<sup>o</sup> Attendu que l'Etat ne peut ni ne doit se livrer à aucun commerce, ni industrie.

» 6<sup>o</sup> Attendu que l'Université de l'Etat, créée par le despotisme du premier des Bonaparte, n'a plus aucune raison d'être sous un régime dont la souveraineté du peuple est la base, parce que dans un Etat libre, la concurrence est le seul stimulant du progrès par la liberté.

» 7<sup>o</sup> Attendu que pour des citoyens libres, l'enseignement militaire est le seul qui puisse être donné par l'Etat.

Il est décrété qu'à dater de la promulgation de la présente loi, l'Université de l'Etat est et demeure supprimée; elle sera remplacée par un conseil académique dont une loi règlera le recrutement, et qui seul aura le droit de conférer les grades universitaires et de veiller à la moralité de l'enseignement supérieur qui sera toujours libre.

Un journal radical de Marseille, la *Fronde*, dont la spécialité est d'insulter de toutes les manières à tout ce qui est respectable et bon, poursuivi pour diffamation par les administrateurs des Œuvres des Jeunes-Orphelins, de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Jean-de-Dieu, vient d'être condamné à 2,000 fr. de dommages-intérêts au profit de chaque demandeur et à 500 fr. d'amende. Le gérant, le citoyen Taxil, qui a fait défaut, a été en outre condamné à un mois de prison.

Un décret du *Journal officiel* annonçait il y a quelques jours la nomination de M. Le Hardy-du-Marais, ancien vicaire général de Soissons, à l'évêché de Laval, en remplacement de M<sup>r</sup> Wicard, qui a donné sa démission, laquelle vient d'être acceptée.

On sait de quelle énergie de caractère et de quelle fermeté de doctrine a toujours fait preuve M<sup>r</sup> Wicard, que l'âge et les fatigues de l'épiscopat obligent à quitter le siège de Laval, dont il était le premier titulaire. Avant d'être promu à ce siège, qu'il occupait depuis 1855, M<sup>r</sup> Wicard avait été nommé, en 1845, à l'évêché de Fréjus.

M. Le Hardy-du-Marais, qui avait quitté le diocèse de Soissons à la mort de M<sup>r</sup> de Garcinies, appartenait depuis lors au clergé de Paris et était depuis cinq ans vice-président et directeur du comité catholique alsacien-lorrain. Le diocèse de Laval aura en lui un digne successeur de M<sup>r</sup> Wicard.

### LA DÉLÉGATION OUVRIÈRE

Pour l'EXPOSITION de PHILADELPHIE.

Au moment où la proposition du crédit pour l'envoi d'une délégation ouvrière à l'exposition de Philadelphie a été présentée à la Chambre des députés, nous avons dénoncé le piège qu'elle cachait.

Nous avons dit que les ouvriers qui seraient envoyés à Philadelphie y feraient de la politique et du socialisme et pas autre chose.

Nous avons rappelé les exemples des expositions de Londres, où l'Internationale a pris naissance, et de Vienne, où se sont formés les cadres de la Commune.

Nous savions être bon prophète; mais nous ne pensions pas que les journaux républicains auraient le cynisme de confesser les desseins de la délégation ouvrière, avant qu'ils fussent mis à exécution.

Voici pourtant ce que nous lisons dans le *Corsaire* :

« Ce que les ouvriers vont faire là-bas, » CE N'EST PAS DE L'INDUSTRIE, MAIS DE LA POLITIQUE OU DU MOINS DU SOCIALISME COMPARÉ. » Mais pourquoi donc iraient-ils faire autre chose ?

» L'industrie, cette divinité bourgeoise, y gagnerait peut-être quelque chose; l'importation ou l'exportation pourraient, peut-être, devenir quelque peu plus active; l'outillage pourrait être perfectionné; des résultats heureux être obtenus à l'avenir dans la confection; des économies pourraient être réalisées dans la façon, dans la main-d'œuvre, dans le prix de revient. Mais qui donc profiterait de ces économies, de ces résultats, de ces perfectionnements, de cet accroissement d'activité, de ce que les poètes et les orateurs de la bourgeoisie appellent la fortune et la gloire de l'industrie? Qui donc en profiterait? Sont-ce les ouvriers? Ne sont-ce pas plutôt les patrons? Les ouvriers auront donc raison de s'occuper des questions sociales qui les intéressent, du socialisme comparé, c'est-à-dire de leurs affaires, de ce qui peut les affranchir de toute tutelle et de toute exploitation, leur assurer la possession d'eux-mêmes et de leur travail, le bien-être dans le présent, la sécurité dans l'avenir, et faire enfin d'eux quelque chose de mieux que des ouvriers louant leur labeur, leur

intelligence, leurs bras, pour un insupportable salaire, mais des citoyens échangeant des services contre des services, des hommes libres, maîtres de l'atelier qu'ils occupent, de l'outil qu'ils emploient et du produit qu'ils créent. »

Nous nous refusons à croire que la majorité conservatrice du Sénat encourage et rétribue, sur le Trésor public, des études qui n'ont d'autre objet que le renversement de la société.

Vainement objecterait-on que le gouvernement s'est réservé le choix des délégués, et qu'il aura soin de ne pas les prendre parmi les adhérents au programme du *Corsaire*.

Nous répondons que le ministère qui réintègre dans les préfectures des hommes tels que le sieur Oustry, ancien transporté en Afrique;

Et dans les mairies des hommes tels que ce magistrat municipal d'une localité du Midi, révoqué jadis pour avoir promené dans la ville des emblèmes séditieux et immoraux,

Ne fait pas preuve d'une liberté de conduite suffisante pour que ces choix soient acceptés sans opposition par ceux qui se proposent un autre but que le progrès industriel, en allant à Philadelphie.

### Etranger.

La *Post*, de Berlin, parlant de la révolution qui vient d'avoir lieu à Constantinople, s'exprime de la manière suivante :

« L'événement du 30 mai aura tout au plus pour résultat de retarder, pendant un espace de temps déterminé, la dissolution de l'empire ottoman. Dans tous les cas, cette dernière crise servira à faire comprendre aux puissances qu'elles n'ont plus que le temps pour se préparer en vue de la réorganisation de l'Orient et pour se mettre en état d'y prendre une part active. »

La *Gazette de Voss* se livre aux réflexions suivantes :

« On est forcé de reconnaître que le moment est venu où la domination turque doit cesser en Europe, et l'on peut seulement se demander si elle cessera tout de suite ou si elle pourra encore durer une dizaine d'années. Si c'est la première de ces deux éventualités qui se produit, notre époque ne peut pas espérer d'être la tranquille spectatrice d'une chute pacifique de la domination des Osmanlis en Europe; elle aura des jours encore plus agités que ceux où elle a assisté à la création du royaume d'Italie et de l'empire d'Allemagne, à la prospérité et à la décadence du second Empire français et aux guerres qui ont expulsé l'Autriche de l'Italie et de l'Allemagne. »

Les télégrammes suivants, reçus à l'ambassade impériale ottomane et communiqués par elle à l'Agence *Havas*, confirment

les dépêches précédentes publiées par cette agence :

« S. M. impériale le sultan Mourad, montant sur le trône de ses illustres aïeux, inaugure une nouvelle ère de prospérité pour les peuples que la Providence a placés sous son sceptre tutélaire. »

« Notre auguste maître vient de témoigner son désir de suivre une politique de concorde, et d'entretenir les relations les plus cordiales avec les puissances amies et alliées de son empire. »

« Par son hatt impérial adressé à Sa Majesté le grand-vizir et lu aujourd'hui solennellement à la Porte, Sa Majesté confirme tous les privilèges et immunités octroyés par ses prédécesseurs; elle ordonne que la liberté de tous soit assurée, qu'un contrôle sévère soit établi pour les finances de nature à inspirer une confiance pleine et entière au conseil d'Etat et le ministre de la justice; l'instruction publique et toutes les autres branches de l'administration soient réorganisées de manière à satisfaire à toutes les exigences et à offrir les plus larges garanties qu'une réduction notable de soixante millions de bourses soit opérée sur la liste civile, toutes les mines et fabriques, appartenant au domaine de la couronne, fassent directement partie du ministère des finances, qu'enfin, l'administration de la justice soit assis sur des bases qui devront être soumises à un mûr examen et être conformes aux vrais besoins du pays et en harmonie avec les idées libérales de l'époque. »

« Je vous transmets, par courrier, un hatt impérial, proclamant ces réformes, notre magnanime souverain a tenu à ce jour de son avènement. »

« Des bruits inspirés par la malveillance ayant été répandus sur le sort du mortuaire déchu, je m'empresse, en les démentant, la façon la plus formelle, de vous faire connaître la vérité. »

« S. M. le sultan Mourad Khan, aussitôt qu'il a été proclamé, a, de sa propre initiative, donné des ordres pour que son corps fût entouré des égards et des honneurs à sa personne, et lui a destiné pour sa sépulture un pavillon attenant au palais impérial de Tchéragan. »

« Abdul-Azis Khan a spontanément adressé à Sa Majesté une lettre autographe pour reconnaître son avènement et déplorer qu'il renonçât au trône, et qu'aspérant au repos, il désirât vivre dans sa retraite. »

Nous reproduisons sous toute réserve la dépêche suivante de Rome :

« Les *Italienische Nachrichten* annoncent que le patriarche Hassoun a fait part au Pape de l'avènement de Mourad, et considère comme devant être favorable l'Eglise catholique et au Saint-Siège. »

« Les évêques de Turquie recevront probablement des instructions leur ordonnant d'appuyer le nouveau sultan. »

Le *Times* publie la dépêche suivante de Cadix :

« La flotte espagnole, sans les navires

indécible expression de tristesse, deux larmes vinrent au bord de ses paupières, et elle étendit sur le front du blessé sa main blanche et tremblante.

Sorel prit cette main dans les siennes.

— Je suis mieux, ma cousine, dit-il en souriant faiblement.

— Il me reconnaît! cria Rose avec un éclat de joie.

— Et je vous remercie, continua Edmond attendri.

La jeune fille battit des mains et courut à la porte.

— Mon père! s'écria-t-elle, Edmond entend, Edmond parle; il n'a plus de délire... Venez... et vous aussi, ma bonne Marguerite! O mon Dieu! il est sauvé.

— Est-ce vrai? dit Dubois en courant au lit du blessé.

— Je l'espère, répondit Sorel.

— Par le ciel! il n'a plus de délire!

— J'en étais sûre, dit Marguerite; je l'avais voué à sainte Anne. C'est la messe que le curé a dite hier en son intention qui l'a guéri.

— Et les saignées que le docteur lui a faites, ajouta M. Dubois.

— Sauvé! répéta Rose.

— Oui, grâce à vous tous, reprit Edmond attendri. Grâce à mon oncle d'abord, qui s'est exposé pour moi à la mort; car je me rappelle tout mainte-

nant; grâce à vous, ma cousine, qui avez veillé à mon chevet comme un ange. Ah! je ne méritais pas tant de dévouement.

— Paix! paix! dit la jeune fille; le docteur ne veut point que vous parliez... il recommande du calme et du silence. Laissons-le reposer, mon père... je suis tranquille maintenant. Marguerite restera seulement pour nous avertir s'il veut quelque chose. Venez.

A ces mots, elle fit un pas vers la porte; puis, se ravisant, elle souleva légèrement la tête du malade, s'assura d'un coup-d'œil que rien ne lui manquait, et sortit sur la pointe du pied avec le capitaine.

Sorel n'essaya pas de les retenir. Il sentait le besoin d'être seul, de repasser ses souvenirs et de reprendre possession de lui-même.

Il chercha à se rappeler toutes les circonstances de l'accident qui avait pensé lui coûter la vie, et se souvint tout-à-coup du jeune peintre et de sa sœur.

— Où est M. Garin? demanda-t-il à Marguerite.

— Le Parisien? répliqua la servante; il est parti, le lendemain de votre chute, pour dessiner des points de vue le long des côtes.

— Et mademoiselle Berthe?

— C'est elle qui a voulu partir, parce qu'elle avait peur de voir monsieur mourir, et que ça lui aurait fait, qu'elle disait, trop de mal. Après ça, ces jeunes gens qui ont été éduqués, c'est si sensible!

ça ne peut pas voir souffrir.

Sorel éprouva un désappointement et un serrement de cœur.

— Ma cousine n'a point eu ces craintes, dit-il à demi-voix et comme s'il se fût parlé à lui-même.

— Oh! quand ceux qu'elle aime souffrent, Zozo a du courage comme un lion, reprit la vieille servante. Elle a passé presque toutes les nuits sur ce fauteuil, vous soignant comme une sœur grise. Et Dieu sait pourtant si elle avait le cœur gros, la pauvre enfant; mais elle ne pleurait que quand vous n'aviez plus besoin d'elle, pendant que vous reposiez.

Edmond fut touché jusqu'au fond du cœur. Puis un amer sentiment s'éveilla en lui! Abandonné aux jours de la souffrance par ceux qu'il avait préférés, il n'avait dû son salut qu'à cette famille ridicule si cruellement raillée devant lui. Le ciel semblait avoir pris soin de lui prouver combien il était dangereux de ne consulter que la forme, et quels dévouements pouvaient se cacher sous une enveloppe vulgaire. Il eut honte de n'avoir point su deviner ce qu'il y avait de noble dans ces deux natures, et de s'être laissé prévenir par une toilette surannée, quelques formes de langage, et d'innocentes manies.

Alors, comme il arrive toujours aux esprits déçus, il mit une sorte d'amour-propre à se prouver à lui-même son injustice et son erreur. Il

étudia le capitaine, et reconnut que si son langage était commun, ses sentiments ne l'étaient pas; toute la distinction de cette âme était passée dans les actions!

Les longues conversations qu'il eut avec elle pendant sa convalescence lui firent également comprendre combien il y avait de douce intelligence derrière son ignorance et sa timidité. Enhardie par la bienveillance du jeune homme, elle lui raconta sans contrainte toutes ses pensées. C'était une âme limpide comme le ruisseau, et l'on pouvait voir jusqu'au fond. Facile à effrayer, elle ressemblait à ces oiseaux que l'on croit muets au premier abord, mais qui font entendre dans la solitude des chants qui vous ravissent.

Elle raconta à Edmond sa vie de jeune fille; parla de ses fleurs, de ses amies de courtoisie, de ses rares tristesses qui traversaient son cœur comme de légères nuées. Tout ce qui autrefois avait été ridicule au jeune homme s'illumina à ses yeux; ne sais quelle naïve poésie. Rose lui rappela Claire du comte Egmont (1), uniquement occupée de coudre, de prier Dieu, et de regarder à la terre si elle ne voit pas venir son fiancé.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Drame de Goethe.

guerre qui croisent sur les côtes de la Baye et dans les eaux de Cuba, a reçu l'ordre de rejoindre la flotte anglaise dans la Méditerranée.

### MORT D'ABD-UL-AZIZ.

Constantinople, 4 juin.  
L'ex-sultan Abd-ul-Aziz est mort.  
Il s'est poignardé ce matin.  
La mort a été presque instantanée.  
(Agence Havas.)

L'ambassade ottomane communique à la même Agence la dépêche officielle suivante :

« Un triste événement vient d'affecter douloureusement notre auguste maître et son gouvernement. Abd-ul-Aziz-Khan, qui donnait depuis quelque temps des signes évidents de dérangement d'esprit, s'étant enfermé ce matin dans ses appartements du palais de Tchéragan, s'est donné la mort en s'ouvrant les veines du bras avec des ciseaux qu'il avait cachés sur lui.

Le gouvernement impérial s'est empressé de faire procéder à toutes les constatations légales, et un rapport médical circonstancié a été dressé; il vous sera expédié incessamment. Tous les ministres, les hauts dignitaires civils et militaires assisteront aux funérailles de Sa Majesté, qui vont avoir lieu avec toute la pompe accoutumée et avec tous les honneurs dus au défunt, dont le corps sera déposé dans le mausolée du sultan Mahmoud. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les courses de Saumur sont fixées, pour l'année 1876, aux dimanche 20 et mardi 22 août.

Le carrousel de l'Ecole de cavalerie aura lieu le lundi 24.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 27 mai 1876,

M. Vincent Le Ray, ex-premier clerc de M. Allouel, avoué à Laval, et de M. Bouhier, avoué à Angers, a été nommé avoué près le tribunal civil de Saumur, en remplacement de M. Chedeau, démissionnaire en sa faveur.

M. Le Ray a prêté serment en cette qualité, devant le tribunal de Saumur, à l'audience de samedi, 3 juin.

Par un autre décret de M. le Président de la République, en date du 27 mai,

M. Jules Degrez, ancien principal clerc de M. Richard, notaire à Château-Gontier, et de M. Fruchaud, notaire à Segré, a été nommé notaire à la résidence de Saint-Clement-des-Levés, arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Robert-Edouard Chedeau, décédé.

M. Degrez a également prêté serment, devant le tribunal de Saumur, à l'audience de samedi dernier.

LA COURSE DE VÉLOCIPÈDES D'ANGERS A TOURS.  
PASSAGE DES VÉLOCIPÉDISTES A SAUMUR.

Une foule nombreuse de curieux et d'amateurs de vélocipèdes étaient rendus ce matin dès 5 heures sur la place de la Gare, afin de souhaiter la bienvenue et apporter des encouragements aux lutteurs émérites qui sont partis à 4 heures d'Angers, pour la course de vélocipèdes d'Angers à Tours et de Tours à Angers.

Quinze velocemen étaient engagés au départ. Le premier est arrivé à la gare de Saumur à 6 heures, suivis de très-près par ses concurrents. Voici, du reste, l'heure de leur passage (le numéro indique leur classement au départ).

N° 13. — 6 heures : M. Thuillet, de Paris.

N° 8. — 6 heures 2 minutes : M. Théron, de Paris.

N° 2. — 6 heures 3 minutes : M. Paul Chopin, de Paris.

N° 4. — 6 heures 11 minutes : M. Tissier, de Chambéry.

N° 3. — 6 heures 12 minutes : M. Lammillé, de Château-Gontier.

N° 1. — 6 heures 12 minutes 1/2 : M. Jactel, de Tours.

N° 9. — 6 heures 20 minutes.

N° 12. — 6 heures 29 minutes 1/2.

N° 11. — 6 heures 29 minutes 1/2.

N° 6. — 6 heures 38 minutes.  
N° 5. — 6 heures 45 minutes.  
N° 17. — 6 heures 46 minutes.  
N° 7. — 6 heures 52 minutes.  
N° 20. — 7 heures 2 minutes.  
N° 16. — 7 heures 2 minutes.

Trois velocemen n'ont fait aucun arrêt à Saumur; les autres ont pris quelques fortifiants et se sont engagés aussitôt sur la route de Villebernier.

M. Tissier, de Chambéry, arrivé 4<sup>e</sup> à Saumur, a été renversé par un chien qui s'est mis sur son passage.

Les premiers velocemen ont annoncé leur retour à Saumur pour 1 heure 30 minutes environ.

On sait qu'ils doivent faire le tour de la statue de Descartes, sur le quai de Tours. Plusieurs ont annoncé qu'ils ne feraient aucun arrêt dans le chef-lieu d'Indre-et-Loire.

Hier, à l'occasion du lundi de la Pentecôte, aucun des journaux d'Angers n'a paru. Il en a été ainsi, du reste, de la plupart des journaux de province.

### GRAND CIRQUE VÉNITIEN.

Nous annonçons l'arrivée à Saumur du grand Cirque Vénitien, sous la direction de M. Ferdinando Trozzi, qui donnera cinq représentations seulement.

Le Cirque est en construction place du Chardonnet.

Début de la troupe équestre, jeudi 8 juin.

Jeudi dernier, on a trouvé pendue sous un hangar la femme Louise Renault, de Douvy, commune d'Epieds.

Louise Renault souffrait depuis longues années de violentes douleurs névralgiques, et on est porté à croire qu'elle n'avait plus la plénitude de ses facultés.

### FESTIVAL DU 9 JUILLET A ANGERS.

La Société de Sainte-Cécile organise, pour le 9 juillet prochain, un grand festival d'orphéons, musiques d'harmonie et fanfares. Déjà plusieurs sociétés chorales, de première division supérieure, ainsi que des corps de musique dont la réputation n'est plus à faire, ont envoyé leur adhésion.

Tout promet donc une imposante solennité musicale, et la fête de nuit qui sera donnée au Jardin du Mail ne le cédera en rien à ses devancières.

Les sociétés qui n'ont pas encore répondu à l'invitation de la Société de Sainte-Cécile d'Angers sont priées d'adresser leur adhésion avant le 10 juin, dernier délai.

Celles qui n'ont pas dans leur répertoire les morceaux indiqués au programme du festival devront en faire la demande au président de la commission d'organisation, hôtel Pincé, rue Lenepveu, à Angers.

### LETRE DE M. FAIRÉ.

M. Fairé vient d'adresser la lettre suivante aux électeurs de la deuxième circonscription d'Angers :

Messieurs,

Le scrutin du 24 mai a trompé nos légitimes espérances. Bien que nous ayons gagné, sur le scrutin du 20 février, plus de 300 voix à Angers et plus de 700 dans les campagnes, nous sommes restés en minorité de 202 voix, sur plus de 19,000 votants. Vous en savez la cause. Une affluence d'électeurs tout à fait inusitée a donné à M. Mailhé, dans les deux cantons de la ville, un nombre de voix qu'il n'avait jamais obtenu.

Je tiens à vous remercier de l'empressement et de la fermeté avec lesquels vous avez soutenu ma candidature. Au cours de la lutte que j'avais acceptée, dans l'intérêt du parti conservateur, j'ai reçu de vous tous des témoignages de confiance et de sympathie qui resteront parmi les meilleurs et les plus honorables souvenirs de ma vie.

Notre échec n'a rien qui doive nous décourager; il tient à des circonstances exceptionnelles; tout permet de croire qu'il ne sera que passager et qu'à la première occasion nous reprendrons l'avantage que nous avions eu le 20 février. Les luttes électorales sont soumises à ces alternatives; il faut savoir s'y résigner et en faire son profit. L'insuccès de la veille prépare le succès du lendemain pour ceux qui savent vouloir et agir; — pour ceux-là surtout

qui, comme vous, n'ont d'autre préoccupation que le bien de leur pays. En vous unissant tous pour soutenir une candidature sincèrement libérale et conservatrice, vous avez voulu assurer la marche régulière et sage du gouvernement, lui venir en aide pour la défense de ces grands intérêts moraux et sociaux que mettrait en péril l'avènement du parti radical. C'était, de votre part, une noble et patriotique préoccupation; elle vaut que nous continuions tous d'y consacrer nos efforts et d'y dévouer notre vie.

» Agréez, Messieurs, l'expression de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

» A. FAIRÉ. »

Dans son audience de vendredi, la cour d'appel de Poitiers, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé le jugement du tribunal qui condamne M. Lallemand, directeur-gérant de l'*Avenir de la Vienne*, pour publication faite de mauvaise foi d'une circulaire attribuée faussement à M. le sous-préfet de Montmorillon, à 1,000 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans le *Siccle*, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, l'*Avenir de la Vienne*, le *Journal de l'Ouest*, le *Journal de la Vienne*, le *Courrier de la Vienne* et dans le journal qui se publie à Montmorillon.

La demande d'une pension alimentaire en faveur de M<sup>me</sup> Ricard occupe la presse. La *Guéenne* la résume ainsi :

« M<sup>me</sup> veuve Ricard a apporté à son mari une dot de QUATRE CENT MILLE FRANCS, qui est intacte.

» Et, d'après les journaux du Poitou, M. Ricard laisse une fortune personnelle de PLUS DE DEUX CENT MILLE FRANCS.

» Soit TRENTE MILLE FRANCS DE RENTES !

» Pauvre femme ! il est clair que six mille francs de rentes de plus sont indispensables « pour lui assurer une EXISTENCE CONVENABLE et lui PERMETTRE D'ACHEVER L'EDUCATION DE SES ENFANTS. »

» C'est, du moins, ce que dit l'exposé des motifs du projet de loi.

AUX VITICULTEURS. — Un de nos correspondants, dit l'*Union bretonne* de Nantes, nous fait part de sa longue expérience sur l'emploi du charbon de bois pilé et réduit en poussière, pour rendre la vigne et leur production aux vieilles vignes.

Sa méthode est simple et efficace, et démontre finalement l'excellent résultat de cette poussière employée simultanément avec un engrais fertilisant.

La terre doit être relevée soigneusement autour de la souche, sans endommager les racines; celles-ci étant constamment maintenues humides, au moyen d'un arrosage mitigé incessant, tant qu'elles sont exposées à l'air.

Les petites racines doivent être taillées; mais les grosses seulement entaillées à deux pieds d'intervalle.

Toutes les racines seront ensuite recouvertes d'une couche de poussière de charbon de 6 centimètres d'épaisseur, de 12 centimètres de bonne terre végétale, et enfin de 18 à 20 centimètres d'un engrais stimulant.

L'opération sera terminée dès qu'on aura ramené autour de la souche la terre qu'on en avait écartée.

Cette opération doit s'effectuer pendant l'automne, avant que la vigne ait perdu ses feuilles.

Les ceps ainsi travaillés devront être arrosés de temps en temps pendant le mois qui suivra ce travail, à moins que la pluie n'en fasse l'office, afin d'éviter la pousse de nouvelles racines.

L'année qui suit cette opération, le changement qui s'opère dans la production et dans la beauté des fruits est prodigieux et tel qu'il n'avait pas existé pendant les trente années précédentes.

### Faits divers.

Le *Pas-de-Calais* annonce que les travaux d'essais concernant le tunnel sous-marin viennent de commencer à Sangatte. Le puits est déjà creusé à une profondeur d'une quarantaine de mètres. Les travaux sont poussés très-vigoureusement; les ouvriers travaillent nuit et jour. Une pompe d'épuisement est installée pour absorber les eaux qu'on rencontre en assez forte quantité.

On sait que ce puits doit être d'une profondeur de cent mètres au-dessous du ni-

veau de basse-mer. On percera ensuite sous la mer et dans le terrain calcaire une galerie qui lui sera perpendiculaire et qui aura un kilomètre de longueur. C'est ce qu'on appelle la galerie d'essai. S'il ne surgit pas, pendant ce percement, des difficultés qui démontrent que le travail est impraticable, le tunnel sera définitivement commencé.

Il y a quelques mois, la presse racontait l'arrestation d'un noble touriste anglais qui, ayant commis l'imprudence de prendre l'omnibus, s'était vu entraîner au poste comme pick-pocket.

Sir Francis Robins, lieutenant au 60<sup>e</sup> régiment de rifles, neveu de lord Thanet, descendait avec sa femme et sa fille de l'omnibus de Montrouge et attendait au bureau de la place Saint-Michel, muni de la correspondance, un autre véhicule, lorsqu'une brave dame, en proie à une violente colère, s'approche de lui en s'écriant : « Monsieur, vous êtes un voleur ! » Ce cri réunit, comme de juste, la foule. Sir Francis Robins fut immédiatement entouré, et quoiqu'il opposât tout le flegme dont sont dotés nos voisins d'outre-mer, il n'en fut pas moins traîné au poste et de là chez le commissaire de police.

La plaignante, M<sup>me</sup> Besse, expliqua alors qu'elle avait voyagé côte à côte avec l'insulaire, et qu'arrivée à la station elle s'était aperçue de la disparition de son porte-monnaie.

A tout ce beau discours, le pauvre sir F. Robins répondait par des dénégations monosyllabiques, auxquelles le commissaire de police, sceptique par tempérament et par profession, ne prêtait qu'une foi médiocre. Cependant, il fallait en sortir, et le commissaire de police prit une décision plus pratique.

Il fit passer sir F. Robins dans une chambre, sa femme et sa fille dans l'autre, et il ordonna de les déshabiller pour s'assurer s'ils n'avaient pas sur eux le corps du délit. Le mari se laissa faire avec ce beau sang-froid dont il avait déjà fait preuve, mais il n'en fut pas de même de sa femme, dont le procédé révolta toute la pudeur britannique.

Mais la perquisition n'amena aucun résultat. On fit des excuses à sir F. Robins, et l'on renvoya M<sup>me</sup> Besse et les insulaires, aussi furieux les uns que les autres.

Quelques jours après, l'ambassade anglaise est saisie d'une plainte déposée par sir Robins à l'occasion de l'insulte qui lui avait été faite, et dont il entendait avoir réparation. Les pourparlers échangés entre la préfecture et l'ambassade aboutirent au procès qui vient de se dérouler devant la chambre du tribunal civil.

Le tribunal a condamné M<sup>me</sup> Besse à payer à sir F. Robins 25 fr. de dommages-intérêts et à condamner aux dépens. Or, les dépens s'élèvent à 100 francs, et l'on voit ce que coûte à M<sup>me</sup> Besse son voyage dans l'omnibus de Montrouge.

Si nous en croyons les journaux de Cahors, un léopard, échappé d'une ménagerie de Montauban, fait des hécatombes de bestiaux dans toute la région. L'autorité a prescrit des battues pour débarrasser le pays de cet hôte dangereux. Avis aux chasseurs !

Durant le mois de décembre 1870, le dictateur d'alors, qui se promenait de Tours à Bordeaux, conversait avec un général sur ses fameux plans de campagne.

Indiquant du doigt un point d'une carte, le dictateur dit au général :

— Nous passerons la rivière là.

— Mais, monsieur, interrompit le vieux guerrier, qui riait de la suffisance de cet avocat, votre doigt n'est pas un pont.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

### Publications de mariage.

Louis Klein, tisseur, et Marie Bordeaux, couturière, tous deux de Saumur.

Jacques Frouin, tailleur d'habits, et Emilie Pavier, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste Rassineux, cocher, et Joséphine Hougault, domestique, tous deux de Saumur.

ÉLOGE FUNÈBRE

M. l'abbé Élie CESBRON,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, supérieur des Dames de la Charité du Sacré-Cœur de la Salle-de-Vihiers,

PAR M. L'ABBE PICHERIT, Chanoine de la Cathédrale.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 1 fort volume in-8°

PARIS - 7, rue Lafayette. 7 - PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. RENOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Refusez toute contrefaçon. - N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. - 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuair, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N<sup>o</sup> 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. - N<sup>o</sup> 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. - N<sup>o</sup> 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. - N<sup>o</sup> 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. - N<sup>o</sup> 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60

francs. - La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr. - Envoi contre bon de paiement, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. - Dépôt : M. BRAND, rue d'Orléans, rue Saint-Jean, à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, à Angers. M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean, à Paris. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du Barry et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers : 6 heures 20 minutes du matin. 11 - 30 - - - - - 1 - 45 - - - - - 7 - 40 - - - - - du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur : 5 heures 35 minutes du matin. 10 - 45 - - - - - 12 - 30 - - - - - 6 - 20 - - - - - du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Neuilley.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, A Vivy, le 18 juin 1876, à deux heures,

UN PRÉ

Situé dans les Pyrénées, commune de Saint-Lambert, enclos, avec un autre pré, de fossés, contenant 88 ares environ, et joignant M<sup>me</sup> Hulin, au midi le fermier Beaudouin, au couchant et au nord M. Beaumont. Sur la mise à prix de 3,800 francs. S'adresser, pour traiter, à M. LECURIEUX, propriétaire à Tours, quai Foiré-le-Roi, 2, et à M. DAUDET, expert à Allonnes. (246)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 11 juin 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la faillite du sieur Ernest Noël, ancien marchand de vins à Saint-Florent, à la requête de M. Gustave Doussain, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Un très-bel ameublement de salon presque neuf, buffet, tables et chaises de salle à manger, armoire à glace, tapis, glaces, pendule, rideaux, un très-beau chien de chasse, fusil, effets, linge, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le lundi 12 juin 1876, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères de l'ameublement de quatre chambres garnies, appartenant à M<sup>me</sup> Touret, rentière.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, rideaux, édrillons, linge, secrétaires, commodes, guéridons, glaces, pendules, flambeaux, bureaux, tables de toilette, canapés, fauteuils, chaises garnies et autres, un établi et quantité d'outils de menuisier, quantité de ferrailles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

UN TRÈS-BEAU PRÉ

Situé dans la Guizon, commune de Vivy, près la Ronde,

Contenant 2 hectares 40 ares, clos d'un côté par la Boire et des autres côtés par des fossés.

S'adresser, pour traiter, à M. DAUDET, expert à Allonnes. (248)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties,

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER

Présentement ou pour la Toussaint 1876,

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Près de l'église de Saint-Lambert-des-Levés,

Avec cour, jardin, puits, remise, écurie, etc.

S'adresser à M. LECOMTE, fermier à Mouligné. (226)

A LOUER DE SUITE

UN APPARTEMENT

Rue Saint-Jean,

Composé de deux pièces au premier étage, cuisine, cabinet.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (253)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

COMMERCE D'ÉPICERIE

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOUCARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN DÉBIT SUR COMPTOIR

DE VINS ET LIQUEURS

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

LES PERSONNES désireuses de guérir vite et bien :

Reins, - Gravelle, - Goutte et Foie, prendront tout de suite les OUVLES SUÉDOIS Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. - Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. - Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. - Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, - Spasmes, - Hystérie, - Rhumatismes, - Convulsions, - Epilepsie, - Asthme, - Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

AVIS

M. MERCIER ayant, par suite de sa destitution, cessé ses fonctions d'huissier à la résidence de Saumur, la présente déclaration est faite pour que l'administrateur judiciaire de ses affaires personnelles, soussigné, puisse opérer le retrait de son cautionnement. (253) GUÉRIN.

ON DEMANDE A SAUMUR UN SOUS-DIRECTEUR pour deux compagnies d'assurances, l'une contre l'incendie, l'autre contre la mortalité des bestiaux. - Fortes remises. S'adresser à M. BUFFARDEN, directeur, boulevard Ayrault, Angers.

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT

S'adresser à M. HENRY PONS, négociant à Montpellier, fabricant d'extraits d'absinthe, kirsch, vermouth et bitter, successeur de CABROL et PONS. Grande maison de vins fins, ordinaires, d'imitation et spiritueux.

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir, sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie ou philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à Médicus, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-moderés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

DÉPOT SPÉCIAL D'OSIER DE LA GRÈVE

Fin et avantageux pour la fabrication, Vendu 37 francs contre remboursement, ou 38 francs payables à 60 jours, les cent poignées, rendues franco en gare du destinataire. S'adresser à M. ARROUS fils, commissionnaire à La Rochelle.

ANNONCE DE FORTUNE

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels 7,770,000 reichsmars doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain éventuel de 375,000 reichsmars, ensuite reichsmars 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6000, 56 fois 4000 et 3000, 206 fois 2500, 2400 et 2000, 415 fois 1500 et 1200, 1356 fois 500, 300 et 250, 27463 fois 200, 150, 100, 124 et 200, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 reichsmars, qui sortiraient en 7 parties en l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé au 14 et 15 Juin ert

et le lot original entier coûte seulement... francs 7,50 c. le demi-lot original seulement... francs 3,75 c. le quart de lot original seulement... francs 1,87 c. et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses décevantes) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à

Samuel Heckscher senior, Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

MALADIES DARTREUSES

GUÉRIES PAR LE SOUVERAIN ANTI-HERPÉTIQUE

du docteur O'Relaw.

Ce Spécifique végétal indien guérit radicalement les Maladies dartreuses internes et externes les plus invétérées.

Dépôts principaux : à Paris, Pharmacie centrale de France ; M<sup>me</sup> Darsson et C<sup>ie</sup>; M<sup>me</sup> Hugot; - à Bordeaux, pharmacie Béguier; - à Angers, Baudry et Brard, pharmaciens.

Chez les dépositaires, demander l'instruction gratis.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.